

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.624.014.1 DU 19 MARS 1992

Balances SARTORIUS modèle BB BA 200 (CLASSE II)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

SARTORIUS AG, D-3400 Göttingen (Allemagne).

DEMANDEUR

SARTORIUS S.A.R.L., 11, avenue du 1er Mai, BP 27, 91122 Palaiseau Cedex.

CARACTERISTIQUES

Les balances SARTORIUS modèle BB BA 200 sont des instruments de pesage à équilibre automatique, à plateau supérieur et à affichage numérique à cristaux liquides. Le système Roberval assurant un déplacement vertical du plateau est réalisé dans une pièce monobloc.

Ces instruments sont équipés des dispositifs suivants :

- un dispositif indicateur de niveau,
- un dispositif de mise à niveau par pieds réglables,
- un dispositif automatique de mise à zéro à la mise sous tension,
- un dispositif automatique de mise à zéro suiveur pouvant être mis en œuvre par l'utilisateur,
- un dispositif semi-automatique de tare,
- un dispositif semi-automatique de réglage par masse externe.

Les balances SARTORIUS modèle BB BA 200 se présentent sous deux versions : une version standard et une version avec clavier IAC.

Dans l'une et l'autre version, les différentes options du menu permettent l'accès aux programmes de pesage, de comparaison, de conversion d'unités (g, kg, et ct), de calculs mathématiques, de formulation-dosage, de calcul de pourcentages, de comptage, de calculs statistiques, de pesées d'animaux, de détermination du poids par unité de surface ou par unité de volume et d'introduction de données numériques (codes).

Le dispositif indicateur et les dispositifs de commande peuvent être situés dans un boîtier indépendant relié à la cellule de pesage.

Les caractéristiques métrologiques des balances SARTORIUS modèle BB BA 200 sont les suivantes :

$$5\ 000\text{ g} \leq \text{Max} \leq 34\ 000\text{ g}$$

$$\text{Min } 50\text{ g}$$

$$e = 1\text{ g}$$

$$T = -\text{Max}$$

$$50\ 000\text{ g} \leq \text{Max} \leq 68\ 000\text{ g}$$

$$\text{Min } 500\text{ g}$$

$$e = 10\text{ g}$$

$$T = -\text{Max}$$

Le dispositif indicateur des instruments objet de la présente décision peut comporter un chiffre supplémentaire nettement différencié des autres chiffres : ce dernier chiffre n'est à utiliser que pour des pesées par différence. La valeur de cet échelon différencié est de 0,1 e, 0,2 e ou 0,5 e.

Les balances SARTORIUS modèle BB BA 200 peuvent être équipées d'une interface RS 232 C bidirectionnelle.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par le présente décision doit porter le numéro et la date d'approbation figurant dans le titre de celle-ci. Elle doit également porter, outre les indications signalétiques fondamentales, les mentions suivantes :

INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION
CONDITIONS REGLEMENTAIRES
D'UTILISATION : + 10 °C/ + 30 °C

Ces mentions figurent également à proximité immédiate du dispositif indicateur.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Photographie n° 5661.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET



■ N° 5661

BALANCES SARTORIUS BB BA 200

